

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2017

TRAVAUX MAIRIE

Suite à l'écriture erronée d'une formule de révision des prix dans le Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP), il convient d'écrire cette formule conformément aux prescriptions du Code des Marchés Publics.

En conséquence, le conseil donne mandat au maire pour signer un avenant au marché relatif aux travaux de rénovation-mise aux normes de l'ensemble « mairie - salle polyvalente - salle des spectacles » ;

LE PRE FLEURI

Le Conseil donne son accord pour la vente de la parcelle AE450 (586 m²) au prix de 30 180 euros TTC.

LOGEMENT ABANDONNE

Le propriétaire des trois logements en ruine rue Victor Hugo prolongée n'ayant pas donné suite aux mises en demeure successives, le conseil maintient la poursuite de la démarche, à savoir le dépôt d'un dossier auprès du Préfet en vue d'obtenir un arrêté d'utilité publique pour l'acquisition.